

Chômage avec complément d'entreprise (prépension)

CHOMAGE AVEC COMPLEMENT D'ENTREPRISE (PREPENSION)

Montant de l'allocation de chômage: 60 %

Complément:
$$\frac{\text{Salaire mensuel net} - \text{chômage}}{2}$$

Plafond salaire brut: € 3.862,50

Retenue d'une cotisation de solidarité de 6,5 % sur le montant brut (allocation de chômage et indemnité complémentaire). Cette retenue ne peut pas avoir pour effet de réduire le montant imposable (perception brute) à un montant inférieur aux minima ci-dessous :

Bénéficiaire ayant charge de famille: € 1.672,48

Bénéficiaire sans charge de famille: € 1.388,51